L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

www.ademe.fr

Equipe pédagogique

- Responsable pédagogique :
  Jocelyne Rebillard, ADEME Direction Rhône-Alpes
- Responsables techniques :
  Hakim Hamadou, **Jacques Wiart**, ADEME Direction Rhône-Alpes, **Laurent Chanussot**, Rhônalpénergie-Environnement
- Co-conception :
  Jean Leroy, Alnaïr Environnement

Quels moyens pédagogiques ?

- Exposés, témoignage, illustrations
- Supports d'intervention et visuels présentés
- Documents ADEME

Durée :

- 2 jours

Nombre de participants :

- 12 par session

Coût pédagogique :

- Gratuit.

Inscription et CGV

jocelyne.rebillard@ademe.fr

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.
Pour l'exercer, écrire à : cnil@ademe.fr

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ADEME
20 avenue de Grésillé
BP 90406, 49004 ANGERS Cedex 01

www.ademe.fr

Imprimé sur papier écolabellisé avec des encres végétales / crédits photos : ADEME
naturine

Contrat de Performance Energétique pour la rénovation des bâtiments

Maîtres d'Ouvrage publics ou privés

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Programme de la Formation

2 jours

Contrat de Performance Energétique pour la rénovation des bâtiments

Maîtres d'Ouvrage publics ou privés

Le Contrat de Performance Energétique (CPE) garantit, de manière contractuelle, une diminution des consommations énergétiques d'un bâtiment ou d'un parc : elle sera, tout au long du contrat, chiffrée, vérifiée et mesurée. Le non-respect des objectifs, entraîne le paiement de pénalités du prestataire au maître d'ouvrage.
A ce titre, le CPE répond au besoin de sécurisation des investissements d'économie d'énergie.
La formation de l'ADEME donne des repères précis aux maîtres d'ouvrage pour apprécier l'intérêt de cette formule et vérifier qu'elle répond à ses besoins. Elle souligne les points-clefs à suivre et les conseils à s'entourer pour des résultats au rendez-vous. Les aides possibles et l'accompagnement régional sont présentés.

le programme

Pour qui ?

- Elus communaux, responsables ou techniciens bâtiments publics, d'entreprises ou tertiaire, copropriétaires, directeurs financiers ou de patrimoine

Quels objectifs ?

- Découvrir les contrats de performance énergétique et pointer la différence par rapport à des contrats avec intéressement
- Evaluer l'opportunité pour la structure d'utiliser les contrats de performance énergétique et le périmètre à retenir, connaître les étapes-clefs de déroulement d'un CPE
- Appréhender le suivi des résultats et performances
- Approfondir les aspects contractuels et juridiques, en particulier le dialogue compétitif avec le prestataire à retenir
- Savoir se faire accompagner par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

JOUR 1
9h00-17h30

- Accueil et présentation – Vision des participants
- Politique énergétique globale
- Terminologie – Partage de définitions relatives aux CPE
- Exemples de CPE régionaux
- Positionnement des acteurs
- Présentation détaillée du CPE – Différentes formes juridiques
- La nécessité d'un AMO
- Réaliser une étude d'opportunité

JOUR 2
9h00-17h30

- Rédaction du cahier des charges de consultation
- Le dialogue compétitif
- Engagements contractuels
- Contrôle des travaux
- Mesures et vérification : métrologie et paramètres
- Phase de suivi
- Les aides
- Evaluation de la formation